

ORDONNANCE COLLECTIVE

Code : CIUSSCN-OC-006

Date d'émission : 2016-11-15

Date de révision : ---

Référence à un protocole

OUI NON

Objet : Initier des mesures diagnostiques préalables à une consultation en médecine spécialisée placée dans le cadre des activités du Centre de Répartition de Services (CRDS)

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Recommandée par : le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles (CDOCP) | 2016-10-28 |
| Recommandée par : le comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers (CECII) | 2016-10-xx |
| Adoptée par : le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP) | 2016-11-15 |

PROFESSIONNELS HABILITÉS

Infirmières du CIUSSS de la Capitale-Nationale possédant la formation pertinente, les connaissances et les compétences nécessaires à l'application de l'ordonnance collective et exerçant ses activités dans les directions programmes et secteurs d'activités visés.

DIRECTIONS PROGRAMMES ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

| X | Directions programmes | Secteurs (préciser) |
|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | Direction de santé publique (DSPu) | |
| | Direction du programme jeunesse (DJ) | |
| | Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) | |
| | Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU) | |
| | Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et Déficience physique (DI-TSA et DP) | |
| | Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) | |
| | Direction des programmes Santé mentale et Dépendances (DSMD) | |
| X | Direction des soins infirmiers (DSI) | Groupe de médecins de famille (GMF), Groupe de médecins de famille universitaire (GMF-U), Clinique réseau Québec (CRQ) |
| | Direction des services professionnels (DSP) | |
| | Direction des services multidisciplinaires (DSM) | |

CLIENTÈLE, CATÉGORIES DE CLIENTÈLES OU SITUATION CLINIQUE VISÉES

Tout usager faisant l'objet d'une référence par un médecin de famille à une des spécialités médicales dans le cadre des activités du CRDS.

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION

Avoir reçu une demande de services en médecine spécialisée dans le cadre des services du CRDS du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

INTENTIONS THÉRAPEUTIQUES

- Améliorer la fluidité dans la continuité des soins et services offerts aux usagers.
- Faciliter l'équité dans l'accès aux services médicaux de 2^e et 3^e ligne.
- Améliorer l'efficacité et l'efficacités en permettant à l'utilisateur d'avoir complété tous les examens nécessaires à la consultation.

CONTRES-INDICATIONS

Si le formulaire de référence est incomplet, communiquer avec le médecin référant pour compléter la demande avant de l'acheminer en médecine spécialisée.

LIMITES / ORIENTATION VERS LE MÉDECIN

- Si présence d'alerte clinique (liste non exhaustive présente à l'endos de chaque formulaire de consultation), communiquer avec le médecin spécialiste de garde ou diriger l'utilisateur à l'urgence selon ce qui est indiqué.
- Si la condition clinique de l'utilisateur change pendant l'épisode de soins, communiquer avec le médecin référant afin de l'informer des changements de la condition clinique de l'utilisateur. Une repriorisation pourrait s'avérer nécessaire ainsi que la coordination d'un nouveau rendez-vous.

DIRECTIVES

- Analyser et valider les demandes de services des spécialités médicales dans le cadre des activités du CRDS.
- Initier les mesures diagnostiques selon les prérequis spécifiés dans le formulaire de référence ou du Guide de référence¹.
- Assurer la surveillance clinique des usagers lors de l'épisode de soins, tout particulièrement lorsque la condition clinique de ce dernier change.
- Enseigner à l'utilisateur les éléments de surveillance et les conseils cliniques appropriés, lorsque requis.
- Pour les rendez-vous non obtenus ou hors délais, l'infirmière s'assure :
 - Que l'état clinique de l'utilisateur est stable;
 - Que la demande de consultation est complète;
 - De reprioriser le rendez-vous en collaboration avec le médecin de famille.

¹ CIUSSS de la Capitale-Nationale. (2016). Guide de référence du site Réseau-Santé Québec. Disponible sur le web à l'adresse suivante : <https://www.reseausante.org> Notez qu'il s'agit d'un site à accès contrôlé.

MÉDECIN RÉPONDANT

Président du CMDP.

MODALITÉ DE RÉTROACTION AU MÉDECIN TRAITANT

- La documentation complétée par le professionnel est considérée comme la référence dans les modalités de rétroaction du médecin traitant.
- Des rétroactions peuvent avoir lieu si l'état clinique de l'utilisateur évolue avant l'obtention de son rendez-vous en médecine spécialisée, suivant les modalités établies dans le cadre du fonctionnement du CRDS.

RÉFÉRENCES

MSSS. (2016). Formulaires de consultation pour les spécialités suivantes : cardiologie, gastroentérologie; neurologie, néphrologie, ophtalmologie, ORL, orthopédie, pédiatrie générale, urologie (et celles à venir).
Gouvernement du Québec : Québec.

VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

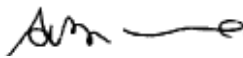


Directrice des soins infirmiers

2016-11-15

Date

APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE



Président du CMDP

2016-11-15

Date